PROCES VERBAL DU 22 MAI 2025

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, A. JACQUET,

F.-H. LOERCH, L. GUILLAUME, T. GERARD est retardé, L. GRESSET, L. RICHARD.

Excusés : J. MOREL, G. GERBOD donne pouvoir à M. GUYON, M. CAPET donne pouvoir à

F. JOBARD, A. ARNAUD donne pouvoir à L. RICHARD.

Secrétaire de séance : Olivier PERRAD

Convocation du 15 mai 2025

1) Approbation du compte-rendu du 10/04 et nomination du secrétaire de séance.

Le compte rendu du 10/04/2025 est validé à l'unanimité. Olivier PERRAD est nommé secrétaire de séance.

2) Délibération pour donner mandat au syndicat intercommunal d'énergie sur éclairage public et assimilé

Madame le Maire expose : à compter de 2026, les points de livraison dont l'usage est l'éclairage public ou assimilé vont intégrer le marché 2024-SIEENms40 attribué à Octopus Energy.

Le groupement ayant détecté un écart entre l'usage indiqué lors de notre adhésion au Groupement et l'usage connu du gestionnaire de réseau ENEDIS pour le point de livraison « Eclairage pistes de ski de fond », il nous est demandé de la confirmer.

Ainsi, Madame le Maire vous propose de donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour une période de deux ans, en vue de réaliser une demande de modification de contexte d'utilisation et de profil de ce point de livraison.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Point sur appartement 19 Mars

Madame le Maire explique que les travaux de l'appartement du 19 Mars sont terminés, l'appartement va pouvoir être prochainement loué. Mme le Maire a reçu 4 demandes de location depuis déjà quelque temps.

Le logement est considéré comme un bien appartenant au domaine public, les conditions de location peuvent donc être fixées par la commune (durée, prix).

Le loyer en 2019 était de 290.86 €, en 2025, à la suite de l'augmentation des loyers IRL (Indice de Référence des Loyers du 1er trimestre 2025) fourni par l'INSEE, le loyer est de 407.20 €.

Le conseil municipal décide de fixer le loyer à 450 € avec garage. Le choix de locataire est également effectué. Le bail de location va pouvoir être établi dans ce sens.

Un vote à main levée est organisé, Olivier PERRAD s'abstient.

Le conseil municipal, autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

4) **Délibération coupes de bois :**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2025, l'état d'assiette des coupes, comme suit :

- parcelles 33, 34 et 35 résineux en bloc et sur pied. Il n'y a pas de coupes de feuillus prévues.

La parcelle 35 a déjà été vendue à la scierie RHD production pour 22 260 €, soit 53.83 €/m3. Il y a eu 5 soumissions.

Le garde forestier estime qu'il y a environ 10 à 15 m3 de bois scolytés par hectare. Le volume de chablis pourrait doubler d'ici à la fin de l'été !

La commune souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant pour les chablis.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

5) ***Délibération dénonciation convention pluriannuelle changement d'exploitation***

Madame le Maire indique qu'elle a reçu un courrier du Gaec Gresset Frères en date du 14 avril 2025, indiquant qu'il souhaitait mettre fin à la convention pluriannuelle d'exploitation agricole signée en 2016 qui concerne les parcelles AH 58, 59 et AI 287.

Sur ce même courrier, il indique que la SCEA du Chalet est intéressée pour reprendre l'exploitation de ces parcelles rapidement. Un nouveau bail de location va être établi.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

6) ***Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses***

a) Madame le Maire précise qu'elle a participé au tirage au sort des jurés d'assises ce matin. Ludovic RICHARD, Charles GRESSET et Gabrielle BOURGEOIS sont désignés.

b) Madame le Maire explique que le plombier d'arcade est venu pour faire l'entretien du chauffe-eau de la salle des fêtes (évacuation d'eau) et le nettoyage de la fontaine également.

c) Fabienne JOBARD demande si la commune souhaite renouveler le Projet Educatif De Territoire qui permet de valoriser l'USEP, d'organiser des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et des temps de réflexion entre tous les acteurs éducatifs. Le fonds de soutien de l'Etat d'environ 1 800 € par an permettait de payer les intervenants et le matériel des activités TAP du mardi soir telles que cuisine, sports, ateliers créatifs… Cette aide financière ne sera désormais versée qu'aux structures d'accueil de loisirs uniquement et non plus aux garderies. Un accueil de loisirs est difficile à mettre en place sur Bellefontaine. En effet, un directeur doit être nommé avec des qualifications requises. L'essai a déjà été effectué pour la mise en place d'un accueil de loisirs qui a été infructueux. Madame le Maire propose que la commune délègue ce projet aux associations du village qui le souhaiteraient. Le PEDT ne sera donc pas renouvelé.

d) Madame le Maire explique que les pompes funèbres se déplacent lundi prochain à la mairie pour évoquer la mise en place du jardin du souvenir. Un devis a été établi par les Pompes Funèbres de Hauts de Bienne et les Pompes Funèbres Regard à Hauts de Bienne également.

e) Madame le Maire informe que la réunion de projet de regroupement de communautés de communes a lieu la semaine prochaine entre la Grandvallière, les Rousses et Arcade.

f) Olivier PERRAD explique qu'un point a été fait sur le projet DECI défense incendie avec le Sidec. Le dernier paiement a été mis en attente, par manque d'informations, suite aux pesées de poteaux erronées. Toutes ces données doivent être corrigées. Avant fin juin, le Sidec s'engage à fournir l'arrêté faisant état du réseau actuel de défense incendie. L'étude va ensuite être lancée, les travaux devant être entrepris dans un délai de 5 à 6 ans maximum.

g) Madame le Maire informe que trois mariages vont être célébrés en juin (14/06 et 2 le 21/06).

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 06 juin 2025